



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

AVIS PUBLIC
Entrée en vigueur du règlement portant sur les feux extérieurs et
pièces pyrotechniques

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2024-560 établissant les règles sur les feux extérieurs et pièces pyrotechniques.

Le règlement peut être consulté, sur demande, à l'hôtel de ville, située au 59, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à L'Ascension, ce 9 juillet 2024

Céline Chicoine
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Ascension, résidant à L'Ascension, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, sur le site Web de la Municipalité, le 9 juillet 2024, entre 8h et 16h.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 9 juillet 2024

Céline Chicoine
Directrice générale et greffière-trésorière